

ANEF

- BPI et membre de famille de BPI ;
- Talent (anciennement : "passeport-talent") ;
- Conjoint de français ;
- Parent d'enfant français ;
- Étudiant ;
- Citoyen de l'Union Européenne et membre de famille ;
- Étranger malade ;
- Étranger entré par regroupement familial ;
- Étranger bénéficiant d'une ordonnance de protection ;
- Jeune majeur pris en charge par l'ASE avant ses 16 ans ;
- Étranger né en France ;
- Étranger victime de traite des êtres humains ;
- Ascendant à charge de français (après arrivée avec un VLS) ;
- Visiteur ;
- Renouvellement des cartes de résident

HORS ANEF

- Etranger entré en France avant ses 13 ans (10 ans pour les tunisiens et algériens) ;
- Salarié ;
- Travailleur temporaire ;
- Travailleur saisonnier ;
- Parent d'enfant malade (APS) ;
- Vie privée et familiale (L. 423-23 "attaches fortes" dont pacs avec un.e français.e ;
- Demande d'admission exceptionnelle au séjour (AES + renouvellement des cartes "vie privée et familiale" obtenues sur ce fondement)